



---

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, Philippe De Courval, secrétaire-trésorier de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le 12 novembre 2019 à 19h30 à la Salle communautaire de l'église St-Thomas d'Aquin (porte 3) au 6747 route Louis-S.-St-Laurent à Compton;

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

La demande vise à autoriser une distance de 23 mètres du centre de l'emprise du chemin de fer au lieu de 50 mètres exigé au Règlement de zonage numéro 2002-35 pour un bâtiment principal.

**Identification du site concerné :** l'immeuble impliqué est situé au 355 ch. de la Station sur le lot 1 803 602 du cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Compton, ce 28 octobre 2019.

Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier